

Noisseville

Énergies renouvelables : 77 foyers ont donné leur avis

Le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de Geoffrey Schutz, maire de Noisseville. Plusieurs décisions, concernant les travaux à l'église et la proposition communale de cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables, ont été actées.

Le Républicain Lorrain - 03 nov. 2023 à 18:39 -



La municipalité a arrêté son programme de cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables, concernant notamment le photovoltaïque, lors de sa dernière réunion municipale. P

hoto illustration Frédéric Lecocq

Urbanisme et énergie

Benoît Matot, conseiller municipal responsable de la commission urbanisme à Noisseville, a exposé, lors du dernier conseil municipal, la synthèse des avis formulés par les habitants de la commune sur la proposition communale de cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR).

La commune avait sollicité l'avis des habitants par courrier. Soixante-dix-sept foyers se sont exprimés et ont fait un retour en mairie. Auparavant la commission urbanisme s'était réunie pour étudier les avis des habitants. Après l'exposé de Benoît Matot et après avoir délibéré, les élus à la majorité ont pris plusieurs décisions. Ne pas cartographier sur son ban communal des zones d'accélération des énergies renouvelables pour l'éolien et la méthanisation ; approuver la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables pour les panneaux photovoltaïques et solaires thermiques telles qu'elles ont été définies ; approuver la cartographie de la zone d'exclusion d'installations de panneaux photovoltaïques et solaires thermiques aux abords du monument de 1870 du Souvenir français telles qu'elles ont été définies. Charge à Benoît Matot de transmettre à l'Eurométropole de Metz, ainsi qu'au Scotam, les zones identifiées.

Des travaux à l'église

Le maire Geoffrey Schutz a informé les élus de la nécessité d'effectuer des travaux au sein de l'église. Il appartient en principe au conseil de fabrique de financer les travaux de l'édifice, mais la commune peut être amenée à prendre en charge certains travaux si les revenus de la fabrique ne permettent pas d'y faire face. La paroisse est composée de plusieurs communes et la charge est répartie entre l'ensemble des villages de la communauté de paroisses. Le montant des travaux est de 4 716 € HT. La quote-part de la commune est d'un tiers du montant hors taxes, soit 1 605 €.

Un partenariat avec La Ligue contre le cancer

Le maire a informé l'assemblée qu'il souhaite signer une convention avec La Ligue contre le cancer. Ce point est également approuvé.